



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/G/40
20 mars 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS,
Y COMPRIS LA PALESTINE**

**Lettre datée du 11 mars 2003, adressée au Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Perpétrant une grave violation des droits les plus élémentaires de l'homme, les troupes israéliennes, appuyées par des dizaines de chars, de véhicules blindés, d'avions de guerre et d'hélicoptères de combat ont investi le camp de réfugiés de Jabalia dans la bande de Gaza aux premières heures du mardi 6 mars 2003, s'en prenant aux civils et tirant sans discrimination sur des immeubles résidentiels de ce camp. Ces tirs ont tué au moins 11 civils palestiniens et blessé 140 autres, dont 40 femmes blessées grièvement ou sans espoir de rémission.

Les noms des 11 Palestiniens tués à Jabalia sont les suivants: Muhammad Shihda Al-Bayyari, Ihab Ahmad Nabhan, Nael Muhammad Abu Sido, Naji Ismail Abu Jlehleh, Abdel Karim Zyaddah, Muhammad Manar Abu Warda, Muhsen Awad Abu Odeh, Ibrahim Jamal Al-Madhoun, Hamdi Othman Ubeid, Muhammad Jamal Muhsen, Thaer Jabr Rihan.

Ce massacre s'inscrit dans le prolongement de 30 mois de tuerie de Palestiniens et de crimes de guerre et violations graves des droits fondamentaux de l'être humain. Au cours des seuls deux derniers mois, quelque 150 Palestiniens ont été assassinés par les forces d'occupation israéliennes, dont au moins 80 massacrés ce mois de février, tandis que des centaines d'autres étaient blessés.

Les tirs sans discrimination des troupes israéliennes ont également fait des victimes parmi le personnel médical ainsi que parmi les journalistes travaillant pour des agences locales ou étrangères, deux correspondants et un cameraman de l'agence Reuters étant notamment blessés.

Ces dernières semaines, les opérations israéliennes à Gaza sont devenues la norme. Il s'agissait de la troisième incursion dans un quartier résidentiel ou un camp de réfugiés de Gaza au cours des 10 derniers jours. Chaque incursion s'est soldée par la mort d'au moins 11 Palestiniens, dont des enfants, des personnes âgées et des femmes. Des gens ont été tués par des missiles, des balles ou des tireurs embusqués israéliens tandis que des bulldozers démolissaient des maisons – ensevelissant leurs habitants sous les décombres.

Le jour même de ce bain de sang, dans la ville de Bethléem, en Cisjordanie, Osama Alisis, 26 ans, a été arrêté, conduit hors de son domicile et abattu de sang-froid d'une balle dans la tête. Il s'agit d'une arrestation et d'une exécution extrajudiciaire, perpétrées par un soldat juste devant la maison de la victime.

Entre temps, l'armée d'occupation israélienne bouclait la Cisjordanie et la bande de Gaza presque hermétiquement, cantonnant les Palestiniens dans les limites immédiates de leur ville, village et hameau. Des villageois des monts de Hébron ont signalé que des soldats israéliens «à la gâchette facile» et totalement indisciplinés ouvraient le feu sur les Palestiniens circulant en voiture ou à pied sur les routes principales. Comme le dit l'adage «Lorsque des soldats agissent comme des gangsters et des criminels de droit commun ils deviennent des gangsters et des criminels de droit commun», voilà ce qu'est devenue l'armée israélienne.

Étant donné que les autorités et forces d'occupation israéliennes et les colons israéliens poursuivent leur campagne de massacres, d'effusions de sang et de destruction contre tous les camps, villages et villes de Palestine, nous vous prions une nouvelle fois de demander des comptes à Israël pour ses actes, conformément au droit international et au droit humanitaire, de ne pas permettre que ces politiques haineuses se poursuivent impunément, de prendre des mesures immédiates en vue de mettre fin aux attaques israéliennes contre le peuple palestinien, de prendre position contre l'injustice et de faire cesser l'occupation illégale et immorale des territoires palestiniens.

Nous vous prions en outre de faire tout ce qui est en votre pouvoir en vue de fournir une protection internationale pour défendre les personnes protégées jusqu'à ce qu'Israël ait retiré ses forces de tous les territoires palestiniens occupés depuis juin 1967, y compris Jérusalem-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres de la Commission des droits de l'homme en tant que document officiel de la cinquante-neuvième session de la Commission, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
Observateur permanent
(Signé) Nabil **RAMLAWI**
